

## CODE DE LA ROUTE ET SECURITE ROUTIERE : Epreuve Théorique Générale (ETG)

Réf de l'action : ECF T010 indice 05

### OBJECTIFS

*Permettre aux candidats des différentes catégories de permis de conduire, d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite d'un véhicule en sécurité.*

### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Tout candidat à un permis de conduire, pour lequel l'obtention de l'Epreuve Théorique Générale (E.T.G.) est obligatoire.
- Etre apte médicalement par rapport au permis de conduire concerné.
- Maîtriser la langue Française.
- Etre titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière

**AVERTISSEMENT :** Cette formation est nécessaire seulement si vous passez votre permis de conduire pour la première fois ou si vous avez obtenu votre permis de conduire il y a plus de 5 ans.  
Dans les autres cas, la formation pratique suffit.

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Cours collectifs en salle encadrés par un enseignant abordant plusieurs thématiques programmées (alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de ceinture de sécurité, distracteurs...),
- Séances de préparation à l'examen adaptée au niveau et au rythme de l'élève, dans des locaux de l'école de conduite (support médiat tel que DVD) ou avec des outils pour réviser en ligne (Web Formation, sur pc, smartphone et tablette).
- Salles de cours équipées de moyens multimédias.
- Tests de contrôle de niveau.
- Livret pédagogique

### PROGRAMME

- La circulation routière (Signalisation, la vitesse...)
- Le conducteur (être en état de conduire...)
- La route (conduire dans des conditions difficile, sur autoroute...)
- Les autres usagers de la route
- Les notions diverses (permis à points, infractions,...)
- Les premiers secours
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer...)
- La mécanique et les équipements
- La sécurité du passager et du véhicule
- L'environnement (choisir son véhicule, être éco-conducteur...)

### MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

- Evaluation séquentielle
- Epreuve théorique générale (ETG) réalisée par la Poste ou SGS selon les places attribuées par les services préfectoraux.

### SANCTION VISEE

Admissibilité permettant d'être présenté aux épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire.

**EFFECTIFS :** Fonction capacité de la salle

**HORAIRES :** Voir Horaires de cours affichés

**DUREE :** Entre 1h et 2h par cours ; journée ou 1/2 journée en cas de stage de code (voir en agence) ; libre en cas de formation à distance

Paraphe OF

Paraphe commanditaire



## CONDUITE D'UNE MOTOCYCLETTE (PERMIS A2)

Réf de l'action : ECF T082 indice 02  
Version 01 de l'école de conduite ECFLEVALLOIS

### OBJECTIFS

*Etre capable de conduire une motocyclette en toute sécurité.*

### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne âgée de 18 ans.
- Etre titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de 2ème niveau ou de l'attestation de sécurité routière (pour les personnes qui ont atteint l'âge de 16 ans à compter du 01/01/2004).
- Avoir passé avec succès l'épreuve théorique générale ou être titulaire d'un permis de conduire depuis cinq ans au plus, si la délivrance de ce dernier est intervenue après réussite à un examen comportant une épreuve théorique et une épreuve pratique.

#### AVERTISSEMENT :

La catégorie A2 permet de conduire un motocycle d'une puissance maximale de 35 kW (48cv), avec un rapport puissance/poids ne dépassant pas 0,2 kW/kg (175 kg mini) et, n'étant pas dérivés d'un véhicule développant plus du double de sa puissance. Les épreuves pratiques peuvent être passées sur un véhicule équipé d'un changement de vitesses automatique, le conducteur sera alors limité à la conduite de ces seuls véhicules.

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» mention 2 roues ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012.
- Equipement de radioguidage homologué.
- Aire d'évolution.
- Gilet haute-visibilité avec mention " moto école

**HORAIRES** : Cf Planning de formation remis en amont de la formation.

**DUREE** : A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable et, avec un minimum de 8h de formation Hors Circulation (plateau) et 12h en Circulation.

Exception : les personnes titulaires d'un permis A1 doivent réaliser un minimum de 5h de formation Hors Circulation (plateau) et 10h en Circulation.

### PROGRAMME

A noter : Le programme ci-dessous respecte le Référentiel pour une Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) et l'arrêté du 12/05/2014 relatif aux catégories A1, A2 et A.

- Le véhicule : organes, équipements, contrôles, entretien.
- Le conducteur : documents réglementaires, état physique, équipement du motard et du passager, utilisation rationnelle d'une motocyclette, transport d'un passager.
- Les usagers : communication intelligente, piétons, conducteurs de deux roues, conducteurs des autres véhicules, animaux, accidents de la circulation, statistiques, comportement en cas d'accident.
- La conduite hors circulation : maîtrise du véhicule à allure lente, freinage, technique d'inclinaison, situations d'urgence.
- La conduite en circulation : préparer le trajet, positionnement sur la chaussée, adapter son allure, s'insérer dans la circulation, aborder un virage, une intersection, conduite de nuit, conditions dégradées, dangers particuliers.

### MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

- Evaluations initiale, séquentielle et finale.
- Epreuves pratiques de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A2 réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière.

**EFFECTIFS** : Maximum 4 stagiaires.

**SANCTION VISEE** : Permis de conduire de la catégorie A2.

Paraphe OF

Paraphe commanditaire



## Conduire une motocyclette légère (Permis A1)

Réf de l'action : ECF T081 indice 03  
Version 01 de l'école de conduite ECF LEVALLOIS

### OBJECTIFS

*Etre capable de conduire une motocyclette légère en toute sécurité.*

### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne âgée de 16 ans révolus au moment de la passation des épreuves (Pour les mineurs autorisation parentale obligatoire).
- Avoir satisfait à l'épreuve théorique générale.
- Etre titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière (pour les personnes qui atteindront l'âge de 16 ans à compter du 01/01/2004).

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» mention 2 roues ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 08/02/99.
- Aire d'évolution.
- Equipement de radioguidage homologué.
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école "

### EFFECTIFS :

3 élèves maximum par moniteur.

### HORAIRES :

Suivant vos disponibilités et celles de l'agence.

### DUREE :

A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable.

### PROGRAMME

- Le véhicule : organes, équipements, contrôles, visite technique.
- Le conducteur : documents réglementaires, état physique, équipement du motard et du passager, utilisation rationnelle d'une motocyclette, transport d'un passager.
- Les usagers : communication intelligente, piétons, conducteurs de deux-roues, conducteurs des autres véhicules, animaux, accidents de la circulation, statistiques, comportement en cas d'accident.
- La conduite hors circulation : maîtrise du véhicule à allure lente, freinage, technique d'inclinaison, situations d'urgence.
- La conduite en circulation : préparer le trajet, positionnement sur la chaussée, adapter son allure, s'insérer dans la circulation, aborder un virage, une intersection, conduite de nuit, pluie, neige et verglas, brouillard, vent, dangers particuliers.

### MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Epreuves pratiques de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A1, réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

### SANCTION VISEE

Permis de conduire de la catégorie A1.

Paraphe OF

Paraphe commanditaire



## CONDUITE D'UNE MOTOCYCLETTE (PERMIS A)

Réf de l'action : ECFT080 indice 04  
Version 01 de l'école de conduite ECF LEVALLOIS

### OBJECTIFS

*Etre capable de conduire une motocyclette, sans limite de puissance, en toute sécurité.*

### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne âgée d'au moins 20 ans au moment de la constitution du dossier.
- Etre titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

#### AVERTISSEMENT :

*L'âge minimum pour la catégorie A est fixé à 20 ans. Toutefois, un minimum de 2 ans d'expérience de conduite de motocycles sous couvert d'un permis A2 est nécessaire avant de pouvoir conduire des motocycles de la présente catégorie.*

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignant titulaire du Titre Professionnel ECSR et du CCS Deux Roues (ou du BEPECASER et de la mention Deux Roues) et, de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012.
- Equipement de radioguidage homologué.
- Aire d'évolution.
- Gilet haute-visibilité avec mention " moto- école "

### EFFECTIFS

Maximum 4 stagiaires (1 moto / élève en Hors circulation et 1 moto maximum pour 4 élèves en Circulation.

### HORAIRES

Cf planning de formation remis en amont de la formation.

### DUREE

7 heures.

### PROGRAMME

*A noter : Le programme ci-dessous respecte l'arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.*

#### Séquence théorique (2 heures) :

- Présentation des élèves sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto
- Accidentalité, Vitesse, Détectabilité
- Conduite et produits psychoactifs

#### Séquence pratique hors circulation (2 heures) :

- Comportement adapté à un nouveau véhicule,
- Changement de direction,
- Le freinage,
- Les techniques d'inclinaison.

#### Séquence pratique en circulation (3 heures) :

Audit de la conduite des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision, le partage de la route et la communication.

### MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Lors de l'audit de conduite, chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite et 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. La formation se clôture par 20 minutes d'échanges et de bilan de la journée de formation.

### SANCTION VISEE

Attestation de suivi de formation permettant la délivrance du Permis de la catégorie A.

Paraphe OF

Paraphe commanditaire



## FORMATION 125 CM<sup>3</sup> (L5e)

Réf de l'action : ECF T084 indice 02

Version 01 de l'école de conduite ECF LEVALLOIS.

### OBJECTIFS

Etre capable de conduire une motocyclette 125 cm<sup>3</sup> en toute sécurité.

### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Personne titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité.

*A noter : Les personnes qui sont titulaires du permis B depuis plus de 2 ans et qui sont en mesure de justifier une pratique de la conduite d'une motocyclette 125 cm<sup>3</sup> au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011 sont exemptées de cette formation (ex : un relevé d'information auprès d'un assureur).*

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Enseignant titulaire du Titre Professionnel ECSR et du CCS Deux Roues (ou du BEPECASER et de la mention Deux Roues) et, de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012.
- Equipement de radioguidage homologué.
- Aire d'évolution.
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école "

### EFFECTIFS

Maximum 3 stagiaires.

### HORAIRES

Cf. planning de formation remis en amont de la formation.

### DUREE

7 heures

### PROGRAMME

Depuis le 1er janvier 2011, être titulaire de la catégorie B du permis de conduire autorise la conduite sur le territoire national d'une motocyclette légère ou d'un véhicule de la catégorie L5e à condition que le conducteur soit titulaire du permis B depuis au moins deux ans et qu'il ait suivi une formation comme indiqué ci-dessous.

- Le véhicule : organes, équipements, contrôles.
- Le conducteur : documents réglementaires, état physique, équipement du motard et du passager, utilisation rationnelle d'une motocyclette, transport d'un passager.
- Les usagers : communication intelligente, piétons, conducteurs de deux roues, conducteurs des autres véhicules, animaux, accidents de la circulation, statistiques, comportement en cas d'accident.
- La conduite hors circulation : maîtrise du véhicule à allure lente, freinage....
- La conduite en circulation : positionnement sur la chaussée, adapter son allure, s'insérer dans la circulation, aborder un virage, aborder une intersection, les dangers particuliers.

### MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

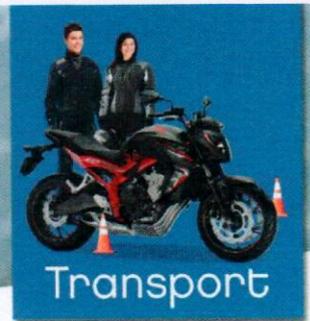
Evaluations théoriques et pratiques en continue.

### SANCTION VISEE

Attestation de suivi de formation 125 cm<sup>3</sup> (7h).

Paraphe OF

Paraphe commanditaire



## CONDUITE D'UN CYCLOMOTEUR (PERMIS AM)

Réf de l'action : ECF T083 indice 02

Version 01 de l'école de conduite ECF LEVALLOIS

### OBJECTIFS

*Informier et sensibiliser les jeunes cyclomotoristes à la conduite d'un deux roues à moteur en vue d'obtenir la validation du permis AM conformément à l'arrêté du 8 novembre 2012.*

### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Etre âgé d'au moins 14 ans.
- Être détenteur de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passée en classe de 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière)..
- Autorisation parentale (fournie).

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Enseignant titulaire du Titre Professionnel ECSR et du CCS Deux Roues (ou du BEPECASER et de la mention Deux Roues) et, de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Enseignants ayant suivi la formation interne ECF spécifique pour l'enseignement du Permis AM.

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adolescents.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Cyclomoteurs homologués.
- Équipement de radioguidage homologué.
- Documents d'informations.
- Aire d'évolution.
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " Cyclo Ecole "

### EFFECTIFS

Maximum 3 stagiaires.

### HORAIRES

Cf planning de formation remis en amont de la formation.

DUREE : 7 heures

### PROGRAMME

#### Séquence 1 (2h) :

- Les équipements et leurs rôles,
- La découverte des principaux organes du véhicule et les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité,
- La maîtrise du véhicule hors circulation (installation, démarrage, arrêt, freinage, virage).

#### Séquences 2 et 4 (4h effective en circulation par élève) :

- Démarrer, ralentir ou immobiliser le véhicule qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter.
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter son allure, apprécier et maintenir les distances de sécurité.
- Choisir la position sur la chaussée, franchir les différents types d'intersections, changer de direction.

#### Séquence 3 (1h) :

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules :

- La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ;
- Échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse ;
- Échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

### MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Évaluations continues et évaluations de synthèse correspondantes au REMC.

### SANCTION VISEE

Attestation de suivi de la formation en vu de la délivrance du permis AM.

Paraphe OF

Paraphe commanditaire



## CONDUITE DES VEHICULES DE TOURISME (PERMIS B / B78 / BEA)

Réf de l'action : ECF T070 indice 06

### OBJECTIFS

*Etre capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).*

### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Etre âgé de 17 ans au moins
- dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire.

**AVERTISSEMENT :** Avoir réussi l'épreuve théorique générale avant de passer l'examen pratique.

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence, et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Livret d'apprentissage.
- Formation à distance
- Simulateur de conduite : The Good drive
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire.

Formateur diplômé

**EFFECTIFS :** 1 élève par véhicule

**HORAIRES :** suivant vos disponibilités et celles de l'agence.

Paraphe OF

Paraphe commanditaire

**DUREE :** A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable (minimum 20h de pratique en B ou BEA et 13h en B78).

### PROGRAMME

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

### MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences

Evaluations de synthèse dans le cadre de la validation des compétences

Evaluation finale, sous forme d'un bilan de compétence

Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

### SANCTION VISEE

Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif



## APPRENTISSAGE A LA CONDUITE SUPERVISEE (CS) en vue du PERMIS B

Réf de l'action : ECF T072 indice 02  
Version 01 de l'école de conduite ECF LEVALLOIS

### OBJECTIFS

*Etre capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).*

### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Etre âgé de 18 ans au moins
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire.

**AVERTISSEMENT :** Avoir réussi l'épreuve théorique générale avant de passer l'examen pratique.

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence, et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Livret d'apprentissage.
- Formation à distance
- Simulateur de conduite : The Good drive
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire.

Formateur diplômé

### EFFECTIFS

1 élève par véhicule

### HORAIRES

Suivant vos disponibilités et celles de l'agence

### DUREE

A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable (20h minimum de pratique sur boîte Manuelle ou 13h sur Boîte Automatique).

### PROGRAMME

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

### MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences

RDV préalable suite à la Fin de Formation Initiale, permettant à l'élève de rouler avec ses accompagnateurs

Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

Ne peuvent se présenter à cette épreuve, que les élèves qui ont conduit plus de 1 000 km.

### SANCTION VISEE

Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif

Paraphe OF

Paraphe commanditaire



## APPRENTISSAGE ANTICIPE A LA CONDUITE (AAC) en vue du PERMIS B

Réf de l'action : ECF T071 indice 02  
Version 01 de l'école de conduite ECF LEVALLOIS

### OBJECTIFS

*Etre capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).*

### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Etre âgé de 15 ans au moins
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire.

AVERTISSEMENT : Avoir réussi l'épreuve théorique générale avant de passer l'examen pratique.

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Livret d'apprentissage.
- Formation à distance
- Simulateur de conduite : The Good drive
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire.

Formateur diplômé

EFFECTIFS : 1 élève par véhicule

### HORAIRES :

suivant vos disponibilités et celles de l'agence.

### DUREE :

A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable (20h minimum de pratique sur boîte Manuelle ou 13h sur Boîte Automatique).

Paraphe OF

Paraphe commanditaire

### PROGRAMME

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

### MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences

RDV préalable suite à la Fin de Formation Initiale, permettant à l'élève de rouler avec ses accompagnateurs

Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

Ne peuvent se présenter à cette épreuve, que les élèves qui satisfont aux points suivants :

- Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée
- Avoir conduit plus de 3 000 km
- Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques
- Avoir 17 ans ½

### SANCTION VISEE

Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif